

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 février 2019

ÉCOLE DE LA CONFIANCE - (N° 1629)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 913

présenté par
Mme Charvier

ARTICLE 11

I. – Supprimer l’alinéa 3.

II. – En conséquence, après l’alinéa 18, insérer l’alinéa suivant :

« c) À la dernière phrase du 1°, le mot : « écoles » est remplacé par le mot : « instituts ». »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.